

REGLEMENT INTERIEUR 2024-2025  
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MARIA PIA  
(ALSH 3-5 ans et 6-10 ans)  
MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES

---

1 - Lieu : École des Thermes Salins – 54 Avenue de la Reine Victoria – 64200 Biarritz

2 – Horaires :

Mercredis : 8h15-18h15

Vacances scolaires : 8h30-18h00

Le mercredi : les enfants sont inscrits à la journée ou à la demi-journée.

*Les enfants ont la possibilité d'être inscrits le matin, l'après-midi ou la journée. Si les enfants restent pour l'heure du repas, ils doivent prendre le repas prévu par le centre social. Vous devez donc inscrire votre enfant pour l'ensemble des repas de l'année s'il reste sur l'accueil entre midi et 13h30.*

- L'heure d'arrivée le matin est possible entre 8h15 et 9h30.

- L'heure de départ du matin est possible entre 11h30 et 12h. L'heure de départ après le repas est possible entre 13h30 et 14h.

- L'heure d'arrivée l'après-midi est possible entre 13h30 et 14h.

- L'heure de départ du soir est possible entre 16h30 et 18h15.

Pendant les vacances les enfants sont inscrits à la journée.

- Lors de sorties organisées à l'extérieur, nous demandons aux parents d'amener leurs enfants à des horaires fixés en amont sur les programmes.

- En dehors de ces journées, les enfants peuvent arriver entre 8h30 et 9h30 le matin.

- Le départ le soir est possible entre 16h30 et 18h00.

3 - Encadrement et locaux

Le groupe dispose d'un espace intérieur dédié ainsi que d'une cour adaptée à l'âge des enfants. Les repas ont lieu dans un réfectoire équipé.

Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés : une équipe d'animateurs/trices salariés en CDI, complétée par des animateurs vacataires et des stagiaires BAFA.

Afin de pouvoir organiser nos activités en toute sécurité, nous respectons les taux d'encadrement légaux et les règles de sécurité. Les animateurs diplômés peuvent être accompagnés de personnes bénévoles qui participent à renforcer les conditions de sécurité.

Nous accueillons 20 enfants par jour au maximum (par groupe), les places sont donc limitées. Afin de permettre à chaque adhérent d'avoir de la place sur les périodes de vacances, nous limitons le nombre d'adhésions sur l'ensemble de l'année.

#### 4 - Transport des enfants et déplacements

Lors des sorties organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs, les déplacements peuvent s'effectuer :

- En minibus (le centre social dispose de 3 minibus de 9 places)
- Dans les transports en commun
- A pied
- Exceptionnellement et en cas de force majeure, les animateurs peuvent être amenés à transporter un enfant dans leur véhicule personnel.

#### 5 - Les repas

Les allergies ou repas spécifique sont à noter dans la fiche sanitaire et à signaler aux animateurs.

L'accueil de mineurs bénéficie d'un service de cantine. Les repas sont livrés par un prestataire extérieur. Les locaux utilisés sont ceux du restaurant scolaire.

#### 6 - Les inscriptions

Pour les Mercredis :

Les inscriptions pour les Mercredis se font sur rendez-vous au siège du centre social Maria Pia (30, bis rue de Pétricot à Biarritz). Les formulaires sont téléchargeables sur le site Internet ou mis à disposition à l'accueil du centre social.

Pour les vacances scolaires :

**Les dates des journées d'inscriptions pour l'année 2024-2025 sont :**

- Le samedi 05 octobre pour les vacances d'octobre 2024**
- Le samedi 07 décembre pour les vacances de décembre 2024**
- Le samedi 01 février pour les vacances de février 2025**
- Le samedi 29 mars pour les vacances d'avril 2025**
- Le samedi 14 juin pour l'été 2025**

Seules les familles adhérentes au centre social peuvent se présenter sur les journées d'inscription.

Les familles inscrites les mercredis (à l'année ou au trimestre) sont prioritaires. Lors des journées d'inscription, un créneau spécifique leur est dédié en matinée. Les familles adhérentes non prioritaires s'inscriront sur rdv à la suite du créneau dédié aux familles prioritaires. Les horaires vous seront communiqués par mail an amont des inscriptions.

Les journées d'inscriptions sont UNIQUEMENT réservées aux allocataires CAF 64.

En cas d'indisponibilité aux dates ci-dessus, une famille peut demander à une autre personne de se charger de l'inscription. Attention, chaque famille ne pourra représenter qu'une seule autre famille.

Les personnes qui ne se rendent pas à l'heure au rendez-vous devront se présenter la semaine suivante pour inscrire leurs enfants.

Après ces dates, les inscriptions se feront à l'accueil du centre social sur les horaires d'ouverture de l'accueil.

Pour valider vos inscriptions (Mercredis ou vacances), un paiement le jour de l'inscription permet de valider les dates souhaitées et le dossier doit comporter toutes les pièces ci-dessous :

- La fiche d'adhésion pour l'enfant signée par son parent (ou responsable légal)
- La fiche sanitaire de liaison de l'enfant signée
- L'attestation d'assurance extrascolaire
- La liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant signée
- Le paiement de l'adhésion EN CB, CHEQUES, ESPECES.
- Le règlement de l'ALSH signé
- L'imprimé de votre dernier QF de la CAF.
- La notification d'Aide aux Temps Libres fournie par la CAF.

**SANS CE DOSSIER COMPLET, les animateurs seront dans l'obligation de refuser l'accueil de votre enfant pour des raisons de respect de la réglementation.**

## 7 - Passerelle

Dans l'idée de respecter la cohérence du projet pédagogique, les enfants scolarisés en maternelle resteront avec le groupe des 3-5 ans jusqu'à la fin de l'année (fin août).

Des temps passerelles sont régulièrement organisés les mercredis pour permettre à l'enfant d'être prêt pour passer à la tranche d'âge de dessus l'année suivante.

## 8 – Tarifs

ALSH 2024 / 2025		
Quotient familial	Tarifs journée	Tarifs 1/2 journée
0 à 650	10,00 €	6,00 €
651 à 900	10,50 €	6,50 €
901 à 1200	11,50 €	7,50 €
1201 à 1500	13,00 €	9,00 €
1500 et +	15,00 €	11,00 €
REPAS : tarif unique de 4,00 €		
Pour les bénéficiaires de l'ATL Aide au Temps Libre : déduction de 4 € par journée ou de 2 € par 1/2 journée		

Les tarifs de l'accueil de loisirs se calculent en fonction du dernier quotient familial de la CAF. Même si vous ne percevez pas de prestations familiales, nous vous remercions de nous fournir votre numéro d'allocataire et un imprimé de votre dernier QF. En l'absence de ces documents d'allocataire, nous appliquerons le tarif le plus élevé.

S'il y a des changements de situation familiale ou professionnelle (séparation, perte d'emploi, etc) en cours d'année, le tarif peut être revu, à la demande des familles.

Ces tarifs s'appliquent pour les familles inscrites à la CAF des Pyrénées Atlantiques. Les familles dépendant d'une Caisse d'Allocation Familiale extérieure à celle des Pyrénées Atlantiques paieront un « tarif journée » de 20,00 € + le prix du repas.

Un supplément lors des sorties et des camps est déterminé en fonction du prix des activités proposées.

## 9 - Réservation, règlement et annulation

La réservation d'une activité est effective après avoir complété la fiche de préinscription en présence d'un membre de l'équipe permanente et une fois le paiement réalisé. [Le règlement des activités se fait à l'inscription.](#)

Les annulations peuvent se faire auprès des animateurs. [Aucun mail ou message sur répondeur ne sera accepté.](#)

Les annulations ne seront pas facturées sur présentation, au plus tard dans les 48h suivant l'absence, d'un certificat médical. Pour les séjours, nous n'effectuerons aucun remboursement si la/les réservation(s) chez les prestataires a/ont été effectuée(s).

#### 10 - Assurances

Le centre social Maria Pia adhère à l'assurance multirisque association « MAIF ». Les garanties couvrent notamment les risques de responsabilité civile de l'association.

#### 11 - Objets personnels

Le centre social décline toute responsabilité concernant la perte, la dégradation ou le vol d'objets personnels emmenés par les enfants sur les lieux d'accueil, en sortie ou en camp de vacances (téléphones portable, jeux vidéo, bijoux...).

Bordereau conservé par l'administration du centre social Maria Pia

Je soussigné(e) ..... responsable légal de l'enfant ..... atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions pour inscrire mon enfant.

Date : ..... / ..... / .....

Signature,